



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE SEINE-ET-MARNE

Cabinet du préfet  
Bureau Communication  
Interministérielle

Melun, le 2 avril 2020

### *Coronavirus :*

## *On ne part pas en vacances pendant la période de confinement*

« *On ne part pas en vacances pendant la période de confinement* ». Christophe Castaner, Ministre de l'Intérieur.

Conformément à l'arrêté du 16 mars 2020, destiné à freiner la propagation de l'épidémie de Covid-19, le dispositif de restriction des déplacements mis en place s'applique bien évidemment toujours aux déplacements liés aux loisirs.

Au 1<sup>er</sup> avril 2020, le département compte plus de 130 décès dus au Covid19. La vague épidémique n'a toujours pas atteint son sommet.

**Le préfet de Seine-et-Marne appelle solennellement tous les seine-et-marnais à rester chez eux.**

Pour rappel, les accès aux parcs et jardins publics, les berges, chemins de halage des cours d'eau domaniaux, canaux et les activités sportives dans les forêts domaniales sont interdits par arrêté préfectoral.

Les forces de police et de gendarmerie veilleront tout particulièrement au strict respect des mesures de restriction des déplacements ce week-end. Plusieurs centaines de personnels de forces de sécurité réparties entre policiers, compagnies républicaines de sécurité, gendarmes, escadrons de gendarmerie mobile, seront mobilisées.

**Tout contrevenant s'expose à une peine d'amende de 135€, 200€ en cas de récidive et lorsqu'une personne est verbalisée à plus de trois reprises dans les trente jours, elle encourt 6 mois de prison et de 3 750 euros d'amende ainsi que deux peines complémentaires, l'une consistant à un travail d'intérêt général, et l'autre à une suspension du permis de conduire pour 3 ans maximum.**

**SAUVEZ DES VIES  
RESTEZ  
CHEZ VOUS**

#### Contacts presse

Bureau Communication Interministérielle

☎ 01.64.71.75.29 – 01.64.71.75.95

✉ [pref-communication@seine-et-marne.gouv.fr](mailto:pref-communication@seine-et-marne.gouv.fr)